

Documents sauvegardés

Mardi 22 février 2022 à 18 h 48

1 document

Par PARIS10T_1



Ce document est réservé à l'usage exclusif de l'utilisateur désigné par UNIVERSITE-PARIS-OUEST-NANTERRE-LA-DEFENSE et ne peut faire l'objet d'aucune autre utilisation ou diffusion auprès de tiers. • Tous droits réservés • Service fourni par CEDROM-SNI Inc.

Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

11 janvier 2021
Le Parisien
Les sous-tr

Les sous-traitants sur le carreau

... Les sous-traitants sur le carreau ...

3

Le Parisien

Nom de la source

Le Parisien

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

p. sema36



© 2021 Le Parisien. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Public
Certificat émis le 22 février 2022 à UNIVERSITE-PARIS-OUEST-NANTERRE-LA-DEFENSE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20210111-PA-212440240638 Lundi 11 janvier 2021

Le Parisien • Seine-et-Marne • p. SEMA36 • 449 mots

Les sous-traitants sur le carreau

Nombreux sont les « extras » qui songent à changer de métier.

C.B.

ls sont en première ligne dans la crise qui frappe l'hôtellerie. Les sous-traitants et « extras »,ces personnels appelés en renfort en fonction des besoins des établissements, seraient plusieurs dizaines de milliers à avoir perdu leur emploi depuis le début de la crise sanitaire, selon les syndicats de l'hôtellerie.

« Le linge est à l'arrêt, les entreprises de voituriers n'ont plus d'activité, confirme Franck Trouet, délégué général Paris-Ile-de-France du Groupement national des indépendants (GNI) de l'hôtellerierestauration. Quant aux extras, qui sont des gens qui ont vraiment choisi leur métier et la manière de l'exercer, ils souffrent vraiment des conséquences de la pandémie. La plupart d'entre eux ont consommé au début de la crise sanitaire leur droit à l'assurance chômage, et maintenant, ils sont au RSA. L'inquiétude est d'ailleurs si grande dans leurs rangs, que nombre d'entre eux ont décidé de s'orienter vers une autre carrière professionnelle. C'est à se demander comment les hôteliers feront pour recruter quand la reprise s'amorcera... »

« Je suis passé de 3 500 € par mois à presque rien »

Les extras, qui ne bénéficient même plus du statut d'intermittents, ont été les premiers, au début de la crise sanitaire, à devoir renoncer à leur emploi. Enzo,

qui exerçait comme maître d'hôtel dans plusieurs établissements parisiens, en sait quelque chose. Au RSA après avoir épuisé ses indemnités chômage, le trentenaire doit se faire aider par ses parents: « Heureusement qu'ils règlent mon loyer, sinon je n'aurais même plus un toit sur la tête! Je suis passé de 3 500 € par mois à presque rien... et j'ai des crédits en cours. Je réfléchis très sérieusement à une reconversion professionnelle : aucun espoir de pouvoir retravailler comme maître d'hôtel avant longtemps! D'ailleurs, nous sommes nombreux à envisager d'emprunter une autre voie. »

Quant aux femmes de chambre et aux gouvernantes en sous-traitance, elles sont les plus nombreuses dans les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) en cours. Elles sont également les plus vulnérables, comme l'a révélé l'affaire emblématique de l'Ibis Batignolles (Paris XVII e), le deuxième plus grand hôtel Ibis de France avec plus de 700 chambres. Dix-neuf femmes et un homme, salariés de la société STN, étaient entrés en grève, la plus longue qu'ait connue leur profession, enjuillet 2019 : dix-huit mois pour obtenir la reconnaissance de l'existence d'un contrat de travail entre eux, le groupe Accor, propriétaire de la chaîne Ibis, et l'hôtel lui-même.

Devant les prud'hommes, en décembre 2020, après une audience rebaptisée « le procès de la sous-traitance », les vingt





femmes de chambres ont demandé à bénéficier du même traitement que les salariés d'Ibis. Et ont, tout au moins, obtenu de rester en chômage partiel. Mais jusqu'à quand?